

Assistant de Service Social

Diplôme d'État de niveau 6 - Grade licence

Voies d'accès : Formation initiale - Formation continue - Apprentissage - VAE



IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116

14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

Tél. 02 31 54 42 00

info@irtsnormandiecaen.fr

Secrétariat pédagogique :

Nathalie Bouyol

Tél. 02 31 54 42 03

nbouyol@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14

Siret : 413 984 303 00029

Code APE : 8559 B



Un expert de l'accompagnement des personnes, des familles, des groupes en vue d'améliorer leurs conditions de vie et leur autonomie

L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et coconstruit un plan d'action négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés. Il assure des interventions individuelles (Accompagnement Social Individuel) ou collectives (Accompagnement Social Collectif) s'inscrivant dans une relation d'aide respectant la singularité de la personne. En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Les aptitudes

Ce métier nécessite une bonne culture générale, un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude aux relations et à la communication, un bon équilibre personnel permettant d'affronter

des situations difficiles ou complexes.

L'exercice professionnel

La profession d'assistant de service social est, en France, la seule profession sociale réglementée. Ne peuvent en effet l'exercer que les titulaires du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.

Ils peuvent exercer au sein des collectivités locales, des établissements scolaires, des hôpitaux, des établissements pénitentiaires, des caisses de sécurité sociale et de retraite, des caisses d'allocations familiales, des entreprises et des établissements du secteur sanitaire et social.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du baccalauréat et justifier de sa possession au moment de l'entrée en formation.

Ou

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 4.

Ou

- Bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

Et

- Avoir réussi les épreuves d'admission.

INSCRIPTION

- Sur Parcoursup ou sur notre site internet. Votre situation au moment de votre inscription va déterminer la modalité à suivre.
- Informations sur www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

- Inscription et admission
Informations sur www.irtsnormandiecaen.fr
- Rentrée en septembre

COÛT ET FINANCEMENT

Informations sur www.irtsnormandiecaen.fr

Conditions d'admission

Pour entrer en formation, le candidat doit réussir les épreuves d'admission.

Une épreuve d'admissibilité

Constitution d'un dossier de candidature.

Une épreuve d'admission

Un entretien oral individuel destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

Organisation de la formation

Durée de la formation

3 ans (6 semestres soit 180 crédits ECTS).

La formation est répartie de la façon suivante :

› 1 740 heures en centre de formation

› 1 820 heures de stage

La répartition des lieux de stages dans la région implique la mobilité des étudiants.

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville
Saint-Clair 14 (Calvados)

Contenu de la formation

La formation est composée de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF1** : Intervention professionnelle en travail social (650 h)
- **DF2** : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 h)
- **DF3** : Communication professionnelle en travail social (248 h)
- **DF4** : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 h)

Ces quatre DF sont traversés par une unité de formation « Initiation à la méthode de recherche »

Validation et certification

La validation se construit à partir des évaluations réalisées à la fin de chaque semestre (6 semestres soit 180 crédits ECTS) et est délivrée par L'IRTS.

La certification correspond aux épreuves du diplôme d'État.

Pour obtenir le diplôme d'État, chaque domaine de certification doit être validé par une note d'au moins 10/20 :

- **DC 1** : Présentation d'une intervention sociale individuelle et d'une situation collective
- **DC 2** : Mémoire de pratique professionnelle et présentation d'un diagnostic social de territoire
- **DC 3** : Élaboration d'une communication professionnelle et d'une étude de situation
- **DC 4** : Analyse d'une situation partenariale et contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Dispenses et allègements

Informations sur www.irtsnormandiecaen.fr